



# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

Mâcon, le 17 mars 2022

### PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA LOIRE SECTEUR 2

**Le nouveau plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Loire secteur 2 vient d'être approuvé.** Il couvre les communes de Artaix, Baugy, Bourg-le-Comte, Chambilly, Iguerande, Marcigny, Melay, Saint-Martin-du-Lac et Vindecy.

Il remplace des plans de prévention des risques d'inondation de 2001, nécessitant d'être actualisés.

Le PPRI évalue les zones pouvant subir des inondations et y instaure des remèdes techniques, juridiques et humains pour y faire face.

Il régleme nte notamment l'occupation des sols :

- **pour les constructions nouvelles** : en les autorisant sous conditions sur certains secteurs et en les interdisant dans d'autres ;
- **pour les constructions existantes** : en prescrivant des mesures subventionnables pour réduire la vulnérabilité des bâtiments et des biens par rapport aux inondations.

**L'ensemble des pièces du nouveau PPRI est consultable en mairie ou sur le site internet départemental de l'État** : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/les-plans-de-prevention-du-risque-inondation-ppri-r434.html>

## Bureau de la communication interministérielle et de la représentation de l'État

Tél : 03 85 21 80 64 / 81 59 / 82 80  
Mél : [pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-communication@saone-et-loire.gouv.fr)

196, rue de Strasbourg  
71000 MACON

